

II-4 Définition et application du principe de précaution dans le cadre du développement durable :

- Le principe de précaution est un principe de responsabilité, qui invite à adopter une réflexion sur les conséquences sociales et environnementales de chacune de nos actions.
- En cas de doute sur l'impact environnemental ou sanitaire d'une action ou d'un produit, il est préférable d'y renoncer sur le court terme plutôt que de risquer des dommages irréversibles pour l'homme ou l'environnement.
- Les nuisances ou risques potentiels doivent être mesurés ou analysés par des experts sur une durée suffisante pour attester de l'innocuité du produit ou de l'action.
- La précaution concerne les risques hypothétiques, qui ont une possibilité d'occurrence, identifiés par des connaissances scientifiques et empiriques.

II-5 Définition et application du principe de responsabilité dans le cadre du développement durable :

- Hans Jonas, philosophe allemand du XXème siècle, a été l'un des premiers à mettre en avant le principe de responsabilité dans son ouvrage intitulé « Le Principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique », paru en 1979.
- Il considère que les conséquences mêmes « imprévisibles » de nos actes nous sont imputables : le principe de précaution est donc à appliquer pour prévenir ces conséquences nuisibles. Le principe de responsabilité dans le cadre du développement durable est à la fois individuel et universel. Il appelle à la responsabilité sur les conséquences sociales, environnementales et économiques des actions et décisions de chacun.

II-6 La solidarité est intrinsèque au développement durable :

- Elle doit s'appliquer envers tous les autres, les populations défavorisées, les exclus, les plus faibles, les plus démunis, les plus pauvres... La solidarité intra-générationnelle implique de se soucier des hommes que nous croisons aujourd'hui, mais pas uniquement de notre famille ou de nos voisins.
- Cette solidarité s'exprime à différentes échelles de territoire, du local au mondial : quartiers, communes, régions, campagnes et villes, les rapports entre les pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest...

II - 7 Les objectifs de développement durable : offrent la vision d'un monde plus juste et plus prospère, pacifique et durable, dans lequel personne n'est laissé pour compte.

Nous produisons actuellement plus de nourriture qu'il n'en faut pour nourrir tous les habitants de la planète. Pourtant, près de 800 millions de personnes souffrent encore de faim chronique. L'accès aux denrées est en grande partie lié aux revenus. Garantir un accès à la nourriture reste ainsi l'un des principaux piliers de la sécurité alimentaire et plus largement, du programme de lutte contre la pauvreté.

1- Pas de pauvreté

2- Faim Zero

3- Bonne santé et bien être

4- Education de qualité

5- Egalité entre les sexes

6 – eau propre et assainissement

7- Energie propre et d'un cout abordable

8- travail Décent et croissance économique

9 - travail Décent et croissance économique

10– Inégalité réduite

11– Villes et communauté durable

12– Consommation et production responsable

13– Mesures relatives a la lutte contre les changements climatiques

14 – Vie aquatique

15 – Vie terrestre

16- Paix, justice et institutions efficaces

17- Partenariats pour la réalisation des objectifs l'ONU